

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 7 juin à 19 h 40 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M^{me} Dany Dallaire, directrice générale

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

119-06-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 3 et 17 mai 2021
- 3- Travaux de réfection chemin du Golf : participation de la municipalité
- 4- Vente partie de terrain à la Microbrasserie du Lac St-Jean
- 5- Demande d'aide financière au F.R.R. : aménagement de terrains de pickleball
- 6- Embauche employés saisonniers
- 7- Adoption du règlement numéro 2021-507 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle
- 8- Fête de la bière : demande de services municipaux
- 9- Élections municipales 2021 : modification du vote par correspondance
- 10- Camp de jour été 2021 : entente particulière
- 11- Modifications au sein des comités
- 12- Festivalma 2021 : demande de partenariat
- 13- Contrat mise en place d'une glissière de sécurité rang Belle-Rivière
- 14- Correspondance
- 15- Rapports des comités
- 16- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2021-06
- 17- Adoption de la planification stratégique
- 18- Adoption du second projet de règlement numéro 2021-503 modifiant le plan d'urbanisme et ses amendements en vigueur
- 19- Adoption du second projet de règlement numéro 2021-504 modifiant le règlement de zonage et ses amendements en vigueur
- 20- Adoption du second projet de règlement numéro 2021-505 modifiant le règlement sur les P.P.C.M.O.I.
- 21- Adoption du second projet de règlement numéro 2021-506 modifiant le règlement sur les usages conditionnels et ses amendements en vigueur
- 22- Affaires nouvelles
- 23- Période de questions
- 24- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 3 ET 17 MAI 2021

120-06-21

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 3 et 17 mai 2021, tels que rédigés.

3- TRAVAUX DE RÉFECTION CHEMIN DU GOLF : PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ

M^{me} Dany Dallaire explique le dossier. La MRC Lac-St-Jean-Est a reçu des soumissions en vue des travaux de pavage du chemin du Golf. Deux options ont été demandées dont la seconde permet de faire la réfection de la première portion

du chemin pour laquelle les coûts seraient assumés par la municipalité. Cette option a déjà été choisie par le conseil. Il est nécessaire de confirmer le tout à la MRC par une résolution.

121-06-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer à la MRC Lac St-Jean Est l'accord de la municipalité afin que le contrat visant le pavage au chemin du Golf octroyé par la MRC le soit selon l'option 2 de l'appel d'offres lancé pour ces travaux. La municipalité acceptant de contribuer pour la différence des coûts.

4- VENTE PARTIE DE TERRAIN À LA MICROBRASSERIE DU LAC ST-JEAN

M. le maire résume le dossier. L'an dernier, le conseil a autorisé la vente d'une parcelle de terrain à la Microbrasserie du lac St-Jean pour permettre l'agrandissement du bâtiment (boutique). La superficie autorisée était de 21 mètres carrés.

Le conseil a décidé d'offrir à la microbrasserie, la vente de terrain additionnel, soit une largeur de 3 mètres du côté du stationnement sur toute la profondeur de leur terrain actuel. La superficie ainsi vendue serait de +/- 195 mètres carrés.

122-06-21

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la vente d'une partie du lot 5 749 052 pour une superficie de +/- 195 mètres carrés à 9179-0337 Québec Inc. (la Microbrasserie du Lac St-Jean) au prix de 5 000 \$ et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'acte de vente, les acquéreurs étant responsables d'assumer les frais professionnels nécessaires.

5- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU F.R.R. : AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE PICKLEBALL

M^{me} Dany Dallaire explique le dossier. La municipalité a projeté l'aménagement de quatre (4) terrains de pickleball sur un nouveau site près des terrains de soccer.

Le projet, tel que préparé, est déposé au conseil. Le coût du projet est évalué à 116 762.57 \$ et ce projet serait réalisé en 2 phases (2021 et 2022). Afin d'aider au financement du projet, il est recommandé de faire une demande à la MRC dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (F.R.R.). La demande d'aide financière s'élève à 71 035.28 \$.

123-06-21

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande d'aide financière à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (F.R.R.) pour le projet d'aménagement de quatre (4) terrains de pickleball, au montant de 71 035.28 \$ et que M. Alexandre Garon soit autorisé à signer toute documentation à cette fin.

6- EMBAUCHE EMPLOYÉS SAISONNIERS

M^{me} Suzy Lessard résume la rencontre du comité des ressources humaines. Deux postes ont été ouverts aux candidatures soient le poste de journalier et le poste de jardinier.

Deux candidats ont été rencontrés pour le poste de jardinier. Il est recommandé de faire l'embauche de M^{me} Barbara Côté pour le poste de jardinière.

Le poste de journalier est toujours vacant.

124-06-21

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'embauche de M^{me} Barbara Côté comme jardinière.

7- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-507 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le règlement est déposé pour adoption.

ATTENDU QUE le règlement numéro 2019-481 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 3 juin 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 17 mai 2021 ;

RÈGLEMENT
2021-507

En conséquence, il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, et appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 2021-507 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

Article 5.1

Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés à l'article 5 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directrice générale

8- FÊTE DE LA BIÈRE : DEMANDE DE SERVICES MUNICIPAUX

Le comité organisateur de la Fête de la bière de Saint-Gédéon adresse au conseil une demande d'autorisation pour tenir son événement au parc Saint-Antoine, ainsi que pour divers services municipaux et prêts d'équipements.

L'événement se tiendrait les 25 et 26 juin prochain sur une partie du stationnement et du parc Saint-Antoine, mais l'occupation du site s'échelonne du 24 au 28 juin, pour le montage et le démontage. La liste des divers services demandés est déposée.

Il est recommandé d'accepter sous certaines conditions et ajustements.

125-06-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la liste de demandes pour divers services municipaux et prêts d'équipements fait par le comité organisateur de la Fête de la bière de Saint-Gédéon, du 24 au 28 juin prochain et que les conditions additionnelles suivantes s'appliquent :

- Que la tenue de l'activité soit conditionnelle au dépôt à la municipalité d'un plan de mesures sanitaires qui sera appliqué en regard de la COVID-19;
- Que l'ensemble des biens et équipements prêtés le sera selon la disponibilité de ceux-ci;
- Que le plan du site soit modifié afin que le bloc sanitaire soit exclu du périmètre clôturé, et que l'empiètement sur le stationnement public soit réduit.

9- ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 : MODIFICATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

M^{me} Dany Dallaire explique le dossier. En vue des élections municipales de novembre prochain, certaines mesures d'ajustements et additionnelles ont été mises en place par l'adoption du *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19*

L'une des modifications particulières est le fait que chaque municipalité peut offrir le mode de vote par correspondance aux électrices et électeurs qui seront âgés de 70 ans ou plus le 7 novembre 2021.

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G. O. Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

126-06-21 À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021, et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;
- De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

10- CAMP DE JOUR ÉTÉ 2021 : ENTENTE PARTICULIÈRE

M. le maire résume le dossier. Le camp de jour se déroulera du 28 juin au 13 août prochain. Un total d'environ 70 jeunes sont inscrits cette année.

Afin de respecter les mesures sanitaires et les obligations en regard de la COVID-19, il faut répartir les groupes en divers lieux. Les installations municipales ne sont pas suffisantes pour accueillir tout le monde. Ainsi, deux groupes occuperont l'édifice municipal, un groupe sera dans la grande salle et un autre dans le Pavillon des loisirs. Un site additionnel est requis. Ainsi, après analyse, le site du chalet d'accueil du club Kiwanis pourrait être notre troisième site. Lors d'une rencontre avec les responsables de ce club, ces derniers ont accepté le prêt des lieux sous certaines conditions.

127-06-21 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente avec le club Kiwanis pour l'utilisation du chalet d'accueil pour le camp de jour 2021 qui aura lieu du 28 juin au 13 août prochain, du lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30, selon les conditions transmises à la municipalité, lesquelles incluent notamment une contribution de 2000 \$ à titre d'indemnité pour cette période et que la municipalité s'engage à prendre les dispositions pour respecter les conditions établies.

11- MODIFICATIONS AU SEIN DES COMITÉS

M. le maire désire modifier certaines délégations au sein des comités.

La liste des nouveaux représentants des comités est déposée.

128-06-21 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Michel Tremblay soit délégué à titre de représentant de la municipalité au sein du comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de M^{me} Suzy Lessard.

129-06-21 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Michel Tremblay soit délégué à titre de représentant de la municipalité au sein du Complexe communautaire Grandmont, en remplacement de M. Émile Hudon.

130-06-21 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Émile Hudon soit délégué à titre de substitut au sein du conseil d'administration de la Régie du parc industriel du secteur Sud.

12- FESTIVALMA 2021 : DEMANDE DE PARTENARIAT

M. le maire résume la demande de partenariat par l'organisation de Festivalma. L'organisation fait la demande de tenir le départ de son événement de traversée du Lac en chaloupes à rames, à partir du site de la marina Belle-Rivière, qui se tiendra le samedi 3 juillet prochain.

L'ajout de bénévoles pour gérer la circulation est demandé.

131-06-21 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Festivalma inc. à tenir une partie de l'événement de la traversée du Lac en chaloupes à rames à partir du site de la marina Belle-Rivière, le samedi 3 juillet prochain, dans le respect des règles sanitaires et que des bénévoles soient en nombre suffisants pour assurer la bonne circulation et le contrôle du stationnement notamment.

13- CONTRAT MISE EN PLACE D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ RANG BELLE-RIVIÈRE

Ce point est reporté.

14- CORRESPONDANCE

Fédération des propriétaires riverains de Saint-Gédéon

Demande d'amélioration du service de collecte des matières résiduelles. La municipalité va faire suivre le tout auprès de la RMR et une demande sera faite pour améliorer ce service.

Ville d'Alma

Avis de retrait de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Sud. Le C. A. de cet organisme fera le suivi.

Placement HD inc.

Demande à l'effet de céder les infrastructures du chemin du Boisé. La demande est transférée au comité des travaux publics.

Saint-Gédéon s'amuse

Demande d'utilisation et de réservation de terrains de tente au camping municipal le 7 août pour les artistes. Ce point est reporté à l'ajournement.

Travail de milieu du secteur Sud

Demande d'autorisation pour la tenue d'un barrage routier sur le territoire.

132-06-21 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un barrage routier afin de recueillir des dons, soit le vendredi 9 juillet 2021 de 11 h à 17 h ou le vendredi 6 août de 11 h à 17 h, par l'organisme Travail de milieu du Secteur Sud et que les mesures de sécurité décrites dans leur demande soient appliquées, ainsi que les mesures sanitaires.

CPTAQ

Décision concernant la demande d'utilisation à des fins autre qu'agricole (projet Véloroute des Bleuets), laquelle a été acceptée.

Groupe de jeunes et citoyens

Demande afin que soit aménagé un parc de planche à roulettes dans le rang des Îles. La demande est transférée au comité des loisirs.

Ville d'Alma

Demande d'entente concernant leur retrait de la Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud. Aucune position n'est prise, ce dossier étant de la responsabilité de cette régie.

David Lecointre

Demande dans le cadre du projet Geebee à l'effet de modifier la limite de vitesse dans le rang des Îles. Le dossier est transféré au comité de sécurité publique pour analyse.

15- RAPPORTS DES COMITÉS

Comité des loisirs

M^{me} nathalie Simard résume la rencontre du 4 mai dernier. Il a été notamment discuté du parascolaire, pickleball, soccer, baseball et un retour sur l'activité de Pâques.

Corporation de développement

M^{me} Nathalie Simard résume la rencontre du 20 avril dernier. Il a été notamment discuté du marché public, de la promotion 2021, du concours achat local et des panneaux d'information touristique.

Comité de sécurité publique

M. Michel Tremblay résume la rencontre du 10 mai dernier. Il a été question de la signalisation et de la sécurité routière.

Fêtes et festivals

M. Pierre Boudreault résume la rencontre de l'AGA de 2019 et dépose le procès-verbal de cette assemblée ainsi que le rapport annuel.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

133-06-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser le don et subvention suivant :

- A.P.H.V.-02 100 \$
- AFEAS Saint-Gédéon 225 \$
- Club de Golf Lac St-Jean 10 000 \$

OMH

M^{me} Claire Girard dépose les états financiers de 2020.

134-06-21 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les états financiers de 2020 de l'OMH.

Régie incendie secteur Sud

M^{me} Claire Girard fait part des statistiques d'appels pour le mois d'avril 2021.

16- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2021-06

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

135-06-21 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2021-06 au montant de 309 298.79 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	268 589.39 \$
- Déboursés :	61 973.54 \$
- <u>Retenues :</u>	
Transport Dany Gagnon	(3 264.14) \$
Construction Rock Dufour	<u>(18 000.00) \$</u>
TOTAL :	309 298.79 \$

LES POINTS 17 À 21 SONT REPORTÉS À L'AJOURNEMENT

M. le maire informe les citoyens que le conseil a décidé que les séances de juillet et d'août se feront sans la présence du public dû à l'obligation de respecter la distance de 2 mètres entre les personnes, ce que la salle du conseil dans sa disposition, ne permet pas.

AJOURNEMENT

136-06-21 À 20 h 30, il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au lundi 21 juin à 19 heures.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directrice générale